

Note d'information

à tous les collaboratrices e collaborateurs
assuré(e)s par la prévoyance Arbonia

copie

de SSC Payroll

date 25.10.2023

Personne de contact
SSC Payroll

lohn@arbonia.com

T +41 71 440 51 32

Prévoyance Arbonia / Changement de plan

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Au début d'une nouvelle année civile, le règlement de la prévoyance Arbonia prévoit la possibilité de changer de plan.

Si vous êtes assuré(e) par la prévoyance Arbonia (prévoyance de base) et qui ont 34 ans ou plus en 2024, vous avez le choix entre deux modèles d'assurance :

- Plan A : bonifications de vieillesse ordinaires
- Plan B : 2 % de bonifications de vieillesse supplémentaires à sa charge

Les collaborateurs, qui sont également assurés par la prévoyance des cadres Arbonia en plus de la prévoyance de base, peuvent choisir entre trois modèles d'assurance pour la partie assurée par la prévoyance des cadres d'Arbonia :

- Plan K-A : 7,5 % de cotisations d'épargne à sa charge
- Plan K-B : 16,0 % de cotisations d'épargne à sa charge
- Plan K-C : 2,5 % de cotisations d'épargne à sa charge

Un changement de plan au 1^{er} janvier 2024 doit être signalé au service SSC Payroll au plus tard le 30 novembre 2023 à l'aide d'un formulaire (voir intranet).

Sans retour de votre part, vous resterez assuré au plan existant.

Pour des plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le service SSC Payroll.

Meilleures salutations,
Arbonia Services AG



Joëlle Steib
Directrice Finances / Group Treasury



Yvonne Hauri
Spécialiste de salaire